

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DU TOUVET
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
DE SAINT BERNARD DU TOUVET ET SAINT HILAIRE DU TOUVET

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi 10 décembre à vingt heures et trente minutes
Le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison des Services
Publics à Saint Hilaire du Touvet
Sous la Présidence de Madame Julie de BRIE.

Nombre de Conseillers Syndicaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Syndical : le 1^{er} décembre 2014

ETAIENT PRESENTS : Julie de BRIE, Flore CAQUANT, Isabelle MICHAUX, Christelle NEYROUD, Ann HERTELEER.

ABSENTS EXCUSES : Fabrice SERRANO (procuration à Julie de BRIE), Philippe WACK (procuration à Flore CAQUANT), Gérald FOURNIER (procuration à Ann HERTELEER).

Flore CAQUANT est nommée secrétaire de séance.

Lecture est faite par madame la Présidente de l'ordre du jour inscrit dans la convocation

1. Approbation du compte rendu du 10 octobre 2014

Madame la Présidente propose le compte rendu du Conseil Syndical du 10 octobre 2014.

Le compte rendu est soumis au vote. Il est approuvé à : 7 voix pour, 1 abstention.

2. Délibération modificative n°2

Lecture est faite de la décision modificative n°2 portant sur un rééquilibrage lié au Fond de Compensation de la TVA – Répartition FCTVA 2013 54 041.00 euros en recette d'investissement compte 10222.

Article	Désignation	Sect	Service	Proposé	Voté
021	Virement de la section de fonct	I/R	CAN	-20 336.00 €	-20 336.00 €
023	Virement section investis.	F/D	CAN	-20 336.00 €	-20 336.00 €
10222	FCTVA	I/R	CAN	54 041.00 €	54 041.00 €
6419	Remb. rémun. de person.	F/R	EM	10 500.00 €	10 500.00 €
7474	Subventions communes	F/R	CAN	-31 536.00 €	-31 536.00 €

Total dépenses : -20 336.00 €

Total recettes : 12 669.00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical accepte à l'unanimité la DM n°2

3. Délibération tarification TAP

Madame la Présidente propose la grille de tarification aux familles, tarif défini en fonction du quotient familial.

QF	Tarif par an et par enfa			
<199	10			
200 à 299	21			
300 à 399	32			
400 à 499	42			
500 à 599	53			
600 à 699	63			
700 à 799	74			

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical accepte à l'unanimité la grille de tarification.

4. Délibération indemnités 2014 de M. ORSET

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le conseil syndical décide à 6 voix pour, 2 abstentions de ne pas accorder d'indemnité de conseil et d'indemnité pour préparation de documents comptables à M. ORSET Michel pour l'année 2014.

5. Délibération augmentation du taux de cotisation du contrat groupe d'assurance statutaire pour 2015

Madame la Présidente rappelle :

Que le SISCO a, par délibération du 21 mars 2012, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de l'Isère avec la SOFCAP-GENERALLI sur la période 2012-2015.

Conformément au certificat d'adhésion, les taux sont de :
Collectivité employant entre 1 à 10 agents CNRACL :

Franchise de 10 jours au taux de 5.35 %.

Madame la Présidente expose :

Au niveau national mais plus encore au niveau Isérois, est constatée une augmentation de l'absentéisme mais aussi un allongement de la durée de travail du recul de l'âge de la retraite. En outre d'arrêts de plus en plus nombreux, cela oblige les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.

Malgré l'effet mutualisateur du contrat groupe, la SOFCAP-GENERALLI a fait part au CdG38 de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation sur l'année 2015 comme le laisse possible le marché public à l'origine du contrat groupe.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (Alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

D'accepter la révision, à compter du 1^{er} janvier 2015, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir le SISCO contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ce taux à :

Collectivité employant entre 1 à 10 agents CNRACL :

Franchise de 10 jours au taux de 5.62 %

Soit une hausse de 5%.

Mandate Madame la Présidente pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

6. Délibération subvention RASED 2015

Madame la Présidente fait lecture d'une demande de subvention pour l'année 2015 du RASED de 150 € pour le poste de psychologue dans les écoles de St Hilaire.

Cette subvention leur sera allouée pour l'achat de leurs fournitures de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 150 € au RASED.

7. Délibération plan de financement pour la réfection du préau de l'école maternelle

Madame la présidente présente aux membres du conseil la proposition de financement pour la réfection du préau de l'école maternelle comme suit :

Montant total du projet : 1 3 770.00 €

Financier	Département	DETR	Etat Enveloppe Sénat.	Total subventions publiques	Total subvention	Auto-Financement
Subvention(€)	5 508	2 754	1 377	9 639	9 639	4 131
Attribuée ou demandée (A ou D)	D (40%)	D (20%)	D (10%)	D (70%)	D (70%)	(30%)

Echéancier des travaux : début et fin des travaux 2^{ème} trimestre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité ce plan de financement.

8. Délibération autorisation signature convention accessibilité

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil Syndical l'autorisation de signer la convention entre le SISCO et la commune de St Hilaire du Touvet concernant l'appel d'offre accessibilité des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise à l'unanimité Mme la Présidente à signer la convention.

9. Divers – Communication

Convention déneigement

Appel d'offres accessibilité

Financement classes bleues

Fonctionnement service cantine EP

Poste de coordinateur TAP

Travaux

Levée de séance 00H00